

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité - Fraternité	Extrait n°2017/006/7.10
---	---	--------------------------------

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Mesures d'ordre
budgétaire et
comptable

OBJET :
Approbation du
compte
administratif
2016 : budget
« Commune »

Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 27

Convocation en
date du :
18/03/2017

Affichage en date
du :
05/04/17

Transmission en
préfecture en
date du :
05/04/17

Séance du Conseil Municipal du *25 mars 2017 à 9 heures*
 Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de *M. Michel PY, Maire.*

Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René CORBEFIN – M. Yves PICAREL – M. Philippe DESLOT – M. Jean Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON – Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Hamel LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN – M. Luca JAULENT – M. Alain PRIVAT – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – Mme Nancy PALAZZI – M. Serge PARNAUD – M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL – Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne GRACIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle COUSIN à Mme Monique CHING – Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT – M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,
Vu le décret n°1587 du 29/12/1962 portant réglementation générale sur la comptabilité publique.

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

L'Assemblée Générale désigne un nouveau Président et Monsieur le Maire quitte l'assemblée au moment du vote.

REÇU EN PREFECTURE
 le 05/04/2017
 Appréciation des services de la Préfecture
 011-211102025-20170325-2017_006_7_10-06

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE**

- par réception
Préfecture le :

05/04/17

Accusé de
réception en
Préfecture du

05/04/17

N°

108819

Le Conseil,

- ▶ Donne acte de la présentation faite du compte administratif.
- ▶ Constate les identités de valeur avec les comptes de gestion du percepteur, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ▶ Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

**POUR : 22
CONTRE : 2
ABSTENTION : 3**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017

Le Maire,



Michel PY
Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2017

Appréciation préfectorale

011-211102025-20170325-2017_006_7_10-DE

